

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/97  
S/14369

9 février 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR  
LE RENFORCEMENT DE LA LOI INTERNATIONALE  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE LA  
COOPÉRATION DANS L'ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 6 février 1981, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Je référant à la lettre datée du 27 janvier 1981 qui vous a été adressée par le Représentant permanent de la Thaïlande relative aux soi-disant violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande commises par les "forces vietnamiennes de Heng Samrin" (A/36/97-S/14345), j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une information en date du 5 février 1981 de l'Agence SPK de la République populaire du Kampuchea concernant les actes de violation délibérés de la souveraineté du Kampuchea commis par les forces armées thaïlandaises dans le courant du mois de janvier 1981.

Cette information de l'Agence SPK prouve une fois de plus que le Gouvernement de la Thaïlande continue de poursuivre sa politique de soutien actif aux éléments armés polpotistes qui se servent des sanctuaires en territoire thaïlandais pour mener des activités de banditisme et de sabotage contre l'oeuvre de la reconstruction du peuple du Kampuchea.

Cette politique des autorités thaïlandaises, qui n'est d'ailleurs un secret pour personne, constitue une flagrante violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire du Kampuchea, ainsi qu'une intervention directe dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen. Elle constitue aussi une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, et ne sert aucunement l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région. De plus, cette politique aventureuse constitue un danger réel et à long terme pour les peuples de la région - y compris le peuple thaïlandais lui-même - pour la raison qu'elle tendrait à satisfaire les visées expansionnistes et hégémonistes des autorités de Pékin vis-à-vis du Sud-Est asiatique.

En conséquence, d'ordre de mon gouvernement, je rejette catégoriquement les allégations du Représentant permanent de la Thaïlande selon lesquelles le Viet Nam serait responsable de la situation explosive qui règne actuellement à la région frontalière entre le Kampuchea et la Thaïlande. La paix et la stabilité du Sud-Est asiatique, en particulier la paix et la sécurité dans la région frontalière kampuchéenne-thaïlandaise, dépend uniquement de la politique du

A/36/97  
S/14369  
Français  
Page 2

Gouvernement de la Thaïlande, à qui plusieurs propositions constructives du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea ont été adressées mais restées sans réponse.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre et l'information ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea", "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
suprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

VIOLATIONS CONTINUES DE LA SOUVERAINETE DU KAMPUCHEA PAR LA THAILANDE  
EN JANVIER 1981

(SPK - PHNOM PENH - 5/2/81)

Malgré les protestations énergiques et répétées du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea de la République populaire du Kampuchea, les autorités thaïlandaises ont, en se livrant à des actes de provocation contre la République démocratique populaire lao, violé le territoire, l'espace aérien et les eaux territoriales du Kampuchea et ont même intensifié leurs violations.

Ainsi, dans le courant du mois de janvier dernier, des avions thaïlandais de type L19 et C-7 à F5 et OV 10, ont fait 67 incursions dans l'espace aérien kampuchéen, poussant parfois des pointes de 5 à 7 km à l'intérieur du territoire. En même temps, des pièces d'artillerie de gros calibre stationnées en Thaïlande y compris des canons sans recul, des canons de 105 mm, des mortiers de 82 mm et même des roquettes, ont bombardé le territoire kampuchéen à 515 reprises, dont 76 fois pour couvrir la pénétration au Kampuchea des bandits de Pol Pot.

Au cours des cinq premiers jours du mois de janvier, des avions thaïlandais ont fait 19 incursions dans l'espace aérien de toutes les provinces kampuchéennes limitrophes de la Thaïlande, soit pour effectuer des missions de reconnaissance, soit pour guider les bombardements de l'artillerie thaïlandaise contre le Kampuchea. Pour la seule journée du 2 janvier, on n'a pas compté moins de 10 incursions d'avions thaïlandais dans la zone située à l'est et à l'ouest du temple de Preah Vihear (province de Preah Vihear) : les bombardements de l'artillerie thaïlandaise contre le territoire kampuchéen sont des phénomènes quasi-journaliers, qui causent d'importants dommages matériels et font de nombreuses victimes parmi la population civile kampuchéenne vivant dans la zone frontrière, dont la vie est profondément perturbée. Le 25 janvier, des canons thaïlandais de 105 mm ont tiré une centaine d'obus contre la zone située au nord-est de Kala, au nord de Nimit et à l'ouest de Pailin; couverts par les bombardements de l'artillerie thaïlandaise, les bandits de Pol Pot ont, au cours du seul mois de janvier, effectué 76 raids au Kampuchea, dans les régions de Sam Rong, Ta Santy Sratueng, à l'est du fleuve Menam, à l'ouest du fleuve Klong, à Phnomelai, à l'est de Choan Ksang, à Thmar Puck, dans la région s'étendant autour des collines 172 et 322, etc.; tous ces bandits ont été interceptés par les forces kampuchéennes qui en ont tué 79 et arrêté 5; les autres se sont repliés vers la Thaïlande, abandonnant une grande quantité d'armes et de mines.

Les faits et les chiffres susmentionnés constituent des preuves irréfutables des violations répétées et délibérées perpétrées par la Thaïlande contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. Ils montrent que ce sont ces actes commis par la Thaïlande en collusion avec les bellicistes et les expansionnistes de Pékin, les impérialistes américains et d'autres réactionnaires, qui sont la source de la tension et de l'instabilité régnant dans la zone frontrière entre le Kampuchea et la Thaïlande.